



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER
M. Jean-Louis SAINSY par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/06/68

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMBASSADEURS DU LAMENTIN »

Autrefois utilisée comme moyen de transport par les agriculteurs, la charrette à bœufs a donné lieu à des courses pour évaluer la robustesse des animaux. Devenues populaires, ces confrontations sont aujourd'hui une tradition ancrée dans le patrimoine culturel guadeloupéen.

L'association « Les Ambassadeurs du Lamentin » promeut l'activité des bœufs tirants en organisant chaque année deux compétitions majeures intitulées « Grand Prix de la Ville de Lamentin » et en représentant la commune lors d'événements sur l'ensemble du territoire, avec notamment des déplacements prévus à Marie-Galante en 2025.

Soucieuse de transmettre ce patrimoine, elle initie également les jeunes à la pratique des bœufs tirants, en les accompagnant à la prise en main de leurs attelages.

Pour l'autorité compétente de la collectivité territoriale, dans le cadre de la présente délibération, l'association a sollicité une subvention de 15 000 €. Il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une aide financière d'un montant de dix mille (10 000 €) afin de soutenir ses projets.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune mène une politique active de soutien aux initiatives associatives participant au dynamisme du territoire ;

Considérant l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant le besoin de sensibiliser les jeunes à cette pratique culturelle et de valoriser le patrimoine culturel guadeloupéen,

Considérant que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans le développement culturel sur le territoire de Lamentin ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de dix mille (10 000 €) à l'association « Les Ambassadeurs du Lamentin ».

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

